



# MACOT LA PLAGNE PLAN LOCAL D'URBANISME

## 2.1 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet arrêté  
par délibération  
en date du :

9 mai 2011

Projet approuvé  
par délibération  
en date du :

14 novembre 2011

Vincent BIAYS - urbaniste  
217, rue Marcoz - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

## Objectifs généraux

Le PLU approuvé en 2004 poursuivait deux objectifs principaux: mettre en oeuvre une politique permettant d'enrayer la baisse démographique et poursuivre la modernisation de l'offre touristique.

Depuis cette date, de nombreuses actions prévues dans le PLU de 2004 ont été réalisées. La révision n°1 du PLU ne vise pas à remettre en cause les équilibres généraux du PLU de 2004. Elle a pour ambition de préciser ou repositionner certains objectifs afin de les mettre en cohérence avec les nouvelles attentes des élus et avec l'évolution du marché touristique.

## Maintenir le niveau de croissance démographique Relancer et diversifier l'offre de logements

Depuis le précédent PLU, la situation démographique s'est retournée. La croissance démographique, négative entre 1990 et 1999, est redevenue positive. La politique urbaine municipale vise à soutenir et accompagner cette croissance de la population permanente.

Toutefois, par rapport au PLU de 2004, un recentrage est effectué afin de :

- recalibrer les zones à urbaniser des villages (AU), considérées comme surdimensionnées par rapport aux perspectives démographiques,
- valoriser le potentiel de logements vacants afin d'en «recycler» un certain nombre pour les remettre sur le marché.

Cette approche quantitative est complétée par une approche qualitative qui est transcrite dans les orientations d'aménagement. Il s'agit à présent de développer de nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace que les lotissements classiques. Pour les zones à urbaniser, on privilégiera les formes d'habitat groupé, sur des petites parcelles, avec une organisation inspirée des villages (espaces publics, implantations des constructions sur la rue ...)

Il est nécessaire que la réalisation de ces opérations soient conduites sous maîtrise d'ouvrage publique afin de garantir la pérennité de la destination en résidences principales et la cohérence urbanistique globale du programme.

### LES ENJEUX RETENUS PAR LA COMMUNE :

**Répondre aux différents besoins en matière d'habitat, en diversifiant l'offre de logement à l'échelle de la commune, dans le respect du principe de mixité sociale.**

**Recalibrer les zones constructibles dans une approche plus réaliste. Il s'agit de mettre en cohérence les surfaces ouvertes à l'urbanisation avec les besoins en logement .**

Pour satisfaire les besoins en logement des 10 prochaines années (besoins liés au desserrement des ménages, besoins liés à l'augmentation de population, besoins liés au renouvellement du parc immobilier), il est nécessaire de mettre sur le marché 154 logements supplémentaires.

Il convient de préciser que les zones urbanisables (zones «U» du PLU) sont aujourd'hui quasiment pleines, à l'exception de quelques modestes dents creuses. Se pose dès à présent la question de la disponibilité du foncier permettant d'assurer le développement de la commune.

Pour répondre aux besoins en logement le PLU devra être calibré sur les bases suivantes:

<b>Réhabilitation du parc vacant</b>	45 logements		
<b>Habitat individuel groupé et petit collectif</b> (70% des besoins en logements neufs)	75 logements	env. 30 logts/ha	2.5 ha
<b>Habitat individuel</b> (30% des besoins en logements neufs)	35 logements	env. 12 logts/ha	3 ha
<b>Total</b>	<b>155 logements</b>		<b>5.5 ha</b>

## ■ La politique de mixité sociale

L'objectif de la collectivité consiste à intégrer dans les nouvelles opérations d'aménagement une diversité d'habitat : accession et location, habitat pour la population permanente et pour les travailleurs saisonniers.

## ■ Le logements des saisonniers

Depuis l'approbation du PLU en 2004, la municipalité s'est fortement engagée pour réduire le déficit en logement pour les saisonniers. Une grande partie du programme d'action retenu dans le PADD de 2004 a été réalisée. Il s'agit de :

- 88 logements pour saisonniers aux Charmettes,
- 98 logements pour saisonniers à Plagne Centre,
- 55 logements pour saisonniers à Belle Plagne,
- 54 logements pour saisonniers à Plagne Bellecote.

↳ Les projets de logements pour saisonniers à Plagne Village et à Belle Plagne sont abandonnés.

↳ Un programme d'environ 80 logements pour saisonniers est projeté à Plagne 1800. Deux sites sont susceptibles de recevoir l'opération. Un premier est situé à l'extrémité nord de la station et un deuxième au coeur de la station.

## ■ Trois opérations d'urbanisme retenues.

↳ Zone AU de Macot - Lieu-dit «Le Clos».

Cette zone AU est fortement réduite par rapport à son périmètre initial. Elle est destinée à du logement permanent. La forme urbaine compacte s'organise autour d'un espace public (placette), l'implantation des constructions respecte la morphologie du village : lignes d'urbanisation implantées sur les courbes de niveau ou perpendiculaires à celles-ci.

↳ Zone AU de Macot - Lieu-dit «La Fontaine».

Cette zone située à l'entrée du village prévoit un programme de résidences principales (collectives et individuelles). Cette opération représente une opportunité pour requalifier l'entrée du village (secteur de la scierie).

Les études d'aménagement ont été conduites et une ZAC a été créée le 12 mars 2007.

↳ Zone AU de Sangot - Lieu-dit «Le Venechet».

Le PLU révisé rejette l'idée d'une urbanisation entre les villages de Macot et de Sangot. La commune affiche la volonté de conserver une coupure d'urbanisation entre ces deux villages.

Le développement du village est pensé à l'aval de celui-ci. Il s'agit de privilégier une morphologie urbaine qui reprend les principes adoptés pour la zone AU du Clos à Macot.

## Respecter les équilibres touristiques de la station

Le PLU de 2004 fixait des objectifs quantitatifs et qualitatifs au développement touristique. Si les objectifs quantitatifs ont été dépassés (36.986 m<sup>2</sup> SHON réalisés depuis 2004), l'objectif qualitatif a clairement été respecté.

Il s'agissait d'optimiser les capacités résiduelles d'urbanisation touristique en réalisant des opérations qui répondent aux critères suivants:

- une offre d'hébergement complémentaire qui permette de diversifier et de monter en gamme l'offre touristique et qui garantisse des taux de remplissage performant.

Depuis 2004, différentes opérations ont vu le jour:

- 4 hôtels «3 étoiles» totalisant 570 lits,
- 1 résidence para hôtelière totalisant 55 lits,
- 4 résidences de tourisme «4 étoiles» totalisant 1.566 lits,
- 1 hôtel «4 étoiles» totalisant 225 lits.

La commune considère que quelques nouvelles opérations sont encore possibles dans le respect de certaines conditions :

- Sur de l'urbanisation existante: des opérations peuvent être autorisées si elles sont liées à l'amélioration d'un produit existant, par exemple rénovation, amélioration, création de nouveaux services, d'animations ou de lits de service ...
- Dans le cas de création d'urbanisations nouvelles, elles peuvent être autorisées si:
  - elles présentent un intérêt touristique fort pour la station, il s'agit par exemple de lits hôteliers, ou de lits marchands haut de gamme.

- elles présentent des conditions d'exploitation neutres vis à vis des accès routiers le samedi.

#### **LES ENJEUX RETENUS PAR LA COMMUNE :**

**Respecter le seuil d'équilibre touristique de la station.**

**Optimiser les urbanisations résiduelles pour améliorer la qualité de l'offre.**

**Favoriser le développement du secteur marchand de qualité.**

**Créer les conditions permettant la restructuration du parc immobilier ancien.**

## **■ Optimiser et cibler les dernières urbanisations touristiques**

Quatre opérations structurantes devraient finaliser l'aménagement touristique de Macot :

- Une zone de chalets à Plagne Centre (en face de l'hôtel l'Aconcagua) pour environ 4.000 m<sup>2</sup> de SHON - Permis accordé pour un Club Hôtel qui va être repris sous forme de chalets et/ou résidence de tourisme pour tenir compte d'une géologie très contraignante).
- Une zone hôtelière et/ou résidence de tourisme avec une offre importante de services pour environ 10.000 m<sup>2</sup> SHON - Secteur le «Dou du Praz» (Plagne Soleil) - Permis en cours d'étude.
- Une opération hôtelière innovante, basée sur la déclinaison d'une offre touristique durable pour environ 4.000 m<sup>2</sup> de SHON - Secteur «le chalet des Moutons» (Plagne Bellecôte) - Dossier UTN accordé.
- Une opération de type «Hôtel» , «Club Hôtel» (3 ou 4 étoiles) et/ou résidence de tourisme avec services associés à Plagne Village pour environ 8 à 10.000 m<sup>2</sup> de SHON - Appel d'offres pour le choix de l'opérateur programmé au printemps 2010.

Le volume de SHON nécessaire pour achever l'offre d'hébergement de la station est estimée à environ 26.000 m<sup>2</sup> auquel il convient d'ajouter le projet d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) en cours d'étude sur le secteur d'Aime 2000.

Les futures opérations touristiques seront concernées par l'établissement d'une convention au titre de l'article L342 et suivants du code du tourisme. Celle-ci imposera à minima les obligations suivantes aux opérateurs:

- ouverture au public de l'établissement pendant la période de fonctionnement de la station,
- proposition d'un large panel d'accueil, en évitant les séjours du samedi au samedi,

- imposition d'une servitude d'affectation en lit banalisé pendant une période de 20 ans,
- acceptation d'un principe de sanction d'un montant de 1.000 € par jour en cas de non respect de ladite convention

## ■ Inciter à la restructuration du parc immobilier ancien

Une part importante du parc immobilier de la Plagne est vieillissante, voire dégradée. La rénovation de ce parc pose de nombreuses difficultés liées à l'absence de motivation des copropriétaires et au coût parfois important des mises aux normes.

Différentes actions ont été engagées (ORIL ...). Elles n'ont pas rencontré le succès attendu.

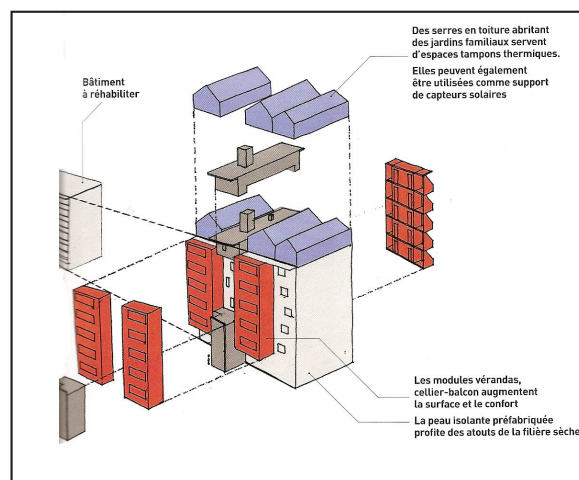
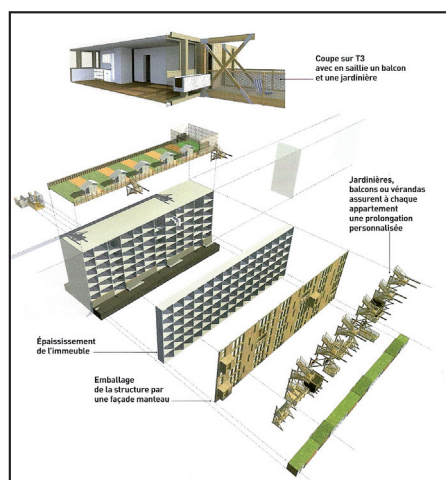
La commune propose de relancer la politique de rénovation en renforçant les mesures incitatives.

Il s'agit d'accorder, sous conditions, une SHON supplémentaire non limitée. Les bénéfices dégagés par la réalisation de cette SHON supplémentaire seront affectés au financement de la rénovation de la copropriété.

Les conditions d'obtention d'une SHON supplémentaire sont:

- Le projet doit apporter une «plus value» architecturale à la copropriété. Il pourra s'agir notamment de revoir la hiérarchisation des hauteurs (en créant des attiques sur les toitures, en écrêtant un point singulier si nécessaire ...), de travailler sur l'épaisseur du bâtiment en ajoutant des volumes supplémentaires (sur-épaisseur des balcons, création de bow-windows ...), transformation des façades (création de soubassement en sur-épaisseur ...).
- La rénovation projetée doit porter sur un ensemble cohérent (bâtiment ou copropriété).
- La rénovation doit porter sur l'extérieur et l'intérieur. Les appartements rénovés doivent être mis sur le marché locatif .
- Le projet doit intégrer la mise en conformité thermique du bâtiment (Critères de haute performance énergétique).

Exemple de restructuration de bâti par adjonction de volumes supplémentaires.



## Poursuivre la modernisation de l'offre touristique

### LES ENJEUX RETENUS PAR LA COMMUNE :

**L'activité touristique est le moteur de l'économie de la commune. Pérenniser, développer et améliorer cette activité fait partie des enjeux prioritaires de la commune.**

**Favoriser le développement des commerces et services, optimiser et qualifier les sites d'implantation commerciale et d'activités, notamment par la réhabilitation des espaces commerciaux anciens.**

**Améliorer l'image de la station et le produit touristique par des opérations de requalification à l'intérieur des stations : grenouillères, espaces piétons, espaces marchands, espaces extérieurs et de stationnement ...**

### ■ LE SKI

#### Les projets sur le domaine skiable

Ces dernières années, d'importants investissements ont été réalisés pour moderniser le domaine skiable: création du TSD de la Roche, remplacement du télésiège de l'Arpette, création de la retenue collinaire des Blanchets ... etc.

La suite du programme d'investissement concerne essentiellement le remplacement d'appareils existants, arrivant en fin de vie ou obsolètes, par des appareils modernes, adaptés aux besoins actuels et futurs.

- ↪ Le TSD6 des Verdons sud
- ↪ Le TSD6 de Bécoin
- ↪ Le téléphérique Téléméto
- ↪ Le TSD Véga
- ↪ Le TSD des Verdons nord
- ↪ TSF4 de la Traversée
- ↪ TC de Montalbert
- ↪ TC de Roche de Mio
- ↪ TSD6 des Chalets
- ↪ TSD des Colosses
- ↪ TC du Glacier
- ↪ TSK du Dou du Praz

Il convient de noter que la planification définitive de réalisation des différents investissements dans le temps n'est pas arrêté.



## ■ LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE COMMERCIAL

Les deux pôles commerciaux de la commune, en vallée et en station, sont diversement développés. Dans le village de Macot, les commerces sont peu nombreux, du fait de la proximité du bourg d'Aime. En station, les commerces sont beaucoup plus nombreux mais présentent un fonctionnement saisonnier.

Les pôles commerciaux de Belle Plagne et Plagne Bellecôte fonctionnent ensemble et globalement de façon satisfaisante. Toutefois la galerie de Bellecôte pourrait faire l'objet d'une rénovation qualitative.

Plagne Village, Plagne Soleil et Plagne 1800 ne possèdent que des espaces commerciaux très réduits. La qualité de vie de ces quartiers passe par l'amélioration des dessertes avec Plagne Centre.

↳ Restructuration commerciale et mise en conformité de Plagne Centre.

Pour les stations, l'objectif principal est de renforcer la vocation centrale du pôle commercial de Plagne Centre ; ceci en améliorant les flux entre les stations périphériques et Plagne Centre, en gérant les flux automobiles et piétons, en restructurant la galerie commerciale.

La galerie commerciale de Plagne Centre bénéficiera d'une restructuration permettant une meilleure circulation des clients, une mise aux normes pour l'accessibilité et une plus grande lisibilité. Le projet inclut marketing et design des enseignes, des devantures, des galeries etc ...

Un permis de construire pour la restructuration de la galerie a été déposé . Le programme prévoit un phasage de travaux permettant la réfection des parties communes et la mise en conformité de l'accessibilité. Le financement conjoint est réparti pour moitié à la charge de la copropriété et pour moitié à la charge de la commune.

↳ Un espace central à Plagne Village avec la réalisation d'un Point «I».

Le petit centre commercial de Plagne Village doit bénéficier d'aménagements renforçant son aspect central. Notamment une meilleure visibilité, une meilleure connexion avec le télébus reliant Plagne Centre etc ...

## ■ LA REQUALIFICATION PAYSAGERE DES STATIONS

Deux secteurs prioritaires vont faire l'objet d'un programme de requalification paysagère : Plagne Centre et Belle Plagne.

## Préserver les secteurs à vocation agricole

La commune accueille encore 5 exploitations agricoles professionnelles et une dizaine d'exploitations familiales. La préservation des terres agricoles facilement exploitables est une priorité du PLU.

Ainsi, la ceinture agricole autour des villages de Macot et Sangot est protégée de toute construction. Par ailleurs, la réduction des zones à urbaniser autour des villages permet de maintenir plus de 11 hectares agricoles en périphérie immédiates des villages (2.3 ha à Bonnegarde, 5.7 ha à Macot et 3.3 ha à Sangot).

### LES ENJEUX RETENUS PAR LA COMMUNE :

**Préserver l'équilibre entre développement urbain et agriculture.**

**Eviter l'encerclement des exploitations par l'urbanisation.**

**Conserver les espaces agricoles en périphérie des villages.**

## ■ PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

↳ Une protection efficace de la «ceinture verte»

Un zonage agricole strict (zone A indiquée «pa») protège ces zones très importantes dans la structure agricole et paysagère de la vallée.

Des zones spécifiques (zone A) seront réservées à l'accueil des bâtiments agricoles.

↳ Les prairies de fauche et les pâtures qui composent l'essentiel des montées sont protégées par un zonage agricole strict.

Des petites enveloppes de zonage agricole constructible sont prévues autour des bâtiments d'exploitation agricoles ou en prévision de besoins d'installation de bâtiments d'exploitation. Ces enveloppes «secondaires» se trouvent dans la montée des granges, et dans celle de Sangot, notamment près du Villard de Sangot.

↳ La rénovation du chalet d'alpage à la Forclaz-du-Bas va permettre de créer un logement d'estive pour le berger (proximité de la porcherie d'estive de 450 têtes).

## **Intégrer les dimensions du développement durable dans les choix d'aménagement**

Les dispositions du Grenelle de l'Environnement fixent un nouveau cadre pour la prise en compte du développement durable.

Différentes thématiques sont concernées:

- La gestion économe de l'espace (promotion d'un urbanisme compact).
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif de performance énergétique des bâtiments, développement des gisements d'énergies renouvelables, maîtrise des déplacements ...).
- La gestion de la ressource en eau
- Développement d'une agriculture responsable face à l'environnement
- etc.

### **LES ENJEUX RETENUS PAR LA COMMUNE :**

**Conserver un environnement de qualité.**

**Equilibrer le développement démographique et économique et la protection des terres agricoles, des forêts, des espaces montagnards et d'alpage.**

**Préserver les espaces naturels remarquables.**

**Promouvoir une gestion énergétique raisonnée.**

## ■ ASSURER UNE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE - LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN.

### **Préserver des coupures d'urbanisation**

Entre Macot et Sangot, mais aussi entre Macot et Bonnegarde et entre les différents hameaux des «montées».

### **Réhabilitation de secteurs anciens**

L'objectif est de favoriser, dans les centres des villages, la réhabilitation des bâtiments anciens.

La destruction de bâtiments vétustes et mal localisés est également envisageable afin de dédensifier certains îlots : création d'espaces publics, amélioration des vues et de l'ensoleillement ...

### **Mettre en oeuvre des formes d'habitat groupé dans les futures extensions urbaines des villages.**

Cette volonté est traduite dans les orientations d'aménagement.

## ■ PARTICIPER A LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

La commune a engagé une politique de reconversion énergétique. Ainsi l'école de Macot est alimenté en énergie bois. Depuis décembre 2009, une chaufferie bois fournit l'énergie du réseau de chaleur de Plagne Centre.

Une étape d'accompagnement vise le développement d'une filière «énergie bois» à l'échelle de la Tarentaise.

Les nouveaux projets d'urbanisation feront l'objet d'une attention toute particulière concernant la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

D'autres actions ont été engagées: réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et privés, élaboration d'un Plan Climat Energie ...

## ■ PÉRENNISER ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU

Afin de pouvoir parer à d'éventuels dysfonctionnements ou pertes de ressources actuelles, mais pour pouvoir répondre à une demande croissante du fait de l'extension de l'urbanisation, des projets permettant d'augmenter les ressources à l'étiage seront nécessaires.

D'importants ouvrages ont déjà été réalisés: retenue des Blanchets, réservoir de 500 m3 de Sangot ...

- ↳ Rechercher des ressources complémentaires.
- ↳ Amélioration des performances des réseaux.
- ↳ Rendre compatible l'aménagement de Plagne Bellecôte avec la protection de la source de l'Arc

## ■ AMÉLIORER LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les objectifs nationaux vise un taux de recyclage de 45% contre 25% actuellement.

Améliorer la collecte des déchets par l'installation d'une déchetterie pour les stations. D'autre part, le tri sélectif se met en place progressivement sur les stations.

Des emplacements pourront être réservés sur le document graphique pour permettre l'implantation des molochs (container enterrés de collecte sélective des déchets).

## ■ MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS

Cette problématique revêt plusieurs aspects.

Tout d'abord, il s'agit de minimiser les impacts liés à un transit routier important dans la traversée de Macot.

La solution retenue consiste à dévier la route départementale par un tracé inscrit à l'amont du village. Ce tracé est assez contraint d'un point de vue technique, mais très peu pénalisant pour l'espace agricole. Il préserve les paysages de très grande qualité de l'aval du village.

Ensuite, il s'agit d'optimiser la gestion des flux journaliers. De nombreux emplois en station sont occupés par du personnel qui habite la vallée. Pour limiter les flux alternant et pour éviter d'engorger les stations avec des véhicules supplémentaires, un système de covoiturage ou de navette pourrait être mis en place.

En ce qui concerne le ski à la journée, une réflexion pourrait être engagée pour améliorer l'offre combinée TER / bus.

Enfin, il s'agit de promouvoir et faciliter les déplacements piétons en offrant des itinéraires sécurisés.

Dans les villages, un itinéraire piétons tracé dans l'épaisseur du tissu urbain (en parallèle à la route départementale) permettra de relier les différents secteurs de Macot et Sangot en évitant la RD. Une attention particulière sera apportée à la création de cheminements piétons à l'intérieur de chaque zone AU. Ces derniers seront connectés au maillage piéton existant ou projeté.

Dans les stations, les circulations piétonnes sont un complément indispensable aux liaisons par câble.

#### A PLAGNE-CENTRE

Le télébus qui relie Plagne-Village est déconnecté du centre de la station et la liaison piétonne est très malaisée.

Les objectifs sont d'améliorer ou de créer des cheminements piétons entre :

- le centre et le télébus, liaison prolongeable vers les bâtiments d'habitat permanent afin de desservir l'école. Cette liaison est prioritaire du fait de l'importance du télébus dans les liaisons entre stations.
- le centre et la partie ouest de la station,
- le centre et le lotissement de la forêt
- la grenouillère et la place Perrière

#### A PLAGNE SOLEIL

La «ruelle» intérieure à l'opération «Eurogroup» n'est pas directement connectée à la place centrale. L'amélioration de cette liaison redonnerait un peu de cohérence à ce quartier.

#### A PLAGNE 1800

Une liaison piétonne devrait favoriser l'accès aux équipements publics enclavés dans l'épingle à cheveu de la route. Les accès à la grenouillère devraient également être valorisés et requalifiés.

## ■ AMELIORER LE STATIONNEMENT

En station, les principales difficultés se concentrent à Plagne Centre : complexité de circulation associée à un déficit du nombre de place.

La performance modeste du stationnement souterrain de Plagne Centre milite pour une politique plus globale et plus ambitieuse. L'objectif de satisfaire en priorité le piéton ne doit toutefois pas se faire au détriment du stationnement résident.

L'enjeu aujourd'hui est d'organiser le stationnement sur un principe hiérarchique :

- dans les espaces stratégiques hyper-centraux, le stationnement de surface sera fortement limité ;
- dans les espaces périphériques, on conservera du stationnement de surface.

- dans les espaces plus excentrés (La Roche, notamment), on envisagera du stationnement de surface de rabattement pour la clientèle à la journée, notamment les autobus, et pour le surplus des stations d'altitude
- pour les opérations nouvelles on exigera la totalité des stationnements en souterrains.

#### ↳ Le stationnement dans Plagne Centre

Les aménagements centraux dont va bénéficier Plagne Centre nécessiteront sans doute de trouver d'autres possibilités de stationnement. Outre une meilleure exploitation du parking couvert actuel de Plagne Centre, il est possible de créer du stationnement à proximité des départs des remontées mécaniques de Biolley ou encore en face des Pompiers, dans une structure couverte. Il est également possible d'augmenter la capacité du stationnement à Plagne Village.

#### ↳ Le stationnement à Plagne Village

La capacité du stationnement pourrait être augmentée par une structure couverte sur l'actuel parking proche des tennis. La proximité du télébus reliant Plagne Centre assure à ce parking une grande proximité du centre des stations et une bonne desserte.

#### ↳ Le stationnement à Plagne Bellecôte

Des améliorations et extensions peuvent être apportées au stationnement souterrain existant, qui dessert aussi Belle Plagne par l'intermédiaire du téléporté.

## Reconsidérer le projet d'une zone d'activités économiques sur le secteur de Bonnegarde

Le PLU de 2004 prévoyait la création d'une zone d'activités économiques sur le secteur de Bonnegarde. La commune a réalisé les études préalables à l'urbanisation du secteur.

Il ressort de ces études que les conditions d'accès sont particulièrement délicates à mettre en oeuvre et que le coût de réalisation des infrastructures de viabilité est très élevé.

Pour ces raisons la commune a décidé d'abandonner le projet. La zone à urbaniser «AUe» est supprimée du PLU révisé.

Sachant que des projets sont en cours dans les communes voisines de Aime et Bourg St Maurice, la commune considère que l'échelle territoriale la plus pertinente pour aborder la problématique des zones d'activités économiques n'est sans doute pas l'échelle macotaise.

Une réflexion dans le cadre du SCOT permettrait de définir, hiérarchiser et peut-être spécialiser les zones économiques. La commune s'inscrira dans cette démarche.